



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 30 Septembre 2009

Date de la convocation 23 septembre 2009	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des fêtes Fontès
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean-Noël, M. GARCIA Alain, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M. MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, M. SAEZ Gérard, Mme MILAN Andrée FONTES : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M. VIALA Daniel, M. OLLIER Pierre, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M. SOTO Bernard, M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. QUEROL Jean-François, M. LEBREAU Jean-Jacques PERET : M. BILHAC Christian, M. MONTAGNE Jacques SALASC : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M. RIGAUD Christian VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine,</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. MONTAGNE Thierry à SATGER Jean-Noël M. JURQUET Henri à M. CAZORLA Alain M. REVEL Claude à M. SEGURA René M. BORE Jacques à M. FAVIER Marc M. AZAM Joël à M. BILHAC Christian M. VALENTINI Géraud à Mlle VALENTINI Martine</p>		

Objet : Aire d'accueil des gens du voyage - Construction d'un local d'accueil et de locaux sanitaires - Lot n°6 peinture - Marché à procédure adaptée – Autorisation de signature du conseil communautaire au Président.

Monsieur GAIRAUD rappelle que suite à la consultation concernant les travaux de construction d'un local d'accueil et de locaux sanitaires sur la commune de Clermont l'Hérault lancée selon la procédure adaptée, le conseil

communautaire a, dans sa séance du 15 Juillet 2009, autorisé le Président à signer le marché de travaux pour les lots n°1,2, 3, 4, 5,et 7.

Il indique que le lot n°6 (Peinture) a quant à lui été déclaré infructueux, aucune offre n'ayant été jugée acceptable.

En conséquence, une nouvelle procédure a été relancée auprès de plusieurs entreprises.

Monsieur GAIRAUD ajoute que suite à l'examen des offres réalisé par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 Septembre 2009 il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer ce marché avec l'entreprise SLPR (34 000 Montpellier) pour un montant H.T de 5 385.25 Euros.

Monsieur le Président soumet le rapport aux membres du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur GAIRAUD, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la passation du lot n°6 (Peinture) au marché de travaux de l'aire d'accueil des gens du voyage - Construction d'un local d'accueil et de locaux sanitaires avec l'entreprise SLPR (34 000 Montpellier) pour un montant H.T de 5 385.25 Euros.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.